Assemblée générale de la SEPANSO Gironde du 25 mai 2024
Bilan année 2023

Statutairement, les délibérations sont valables si un quart au moins des adhérents à jour de leur cotisation sont présents ou représentés. Les membres actifs à titre individuel disposent d'une voix. Les adhésions familiales donnent droit à 2 voix. Les associations membres disposent d'une voix, augmentée d'une voix par tranche de 50 adhérents, avec un maximum de 5 voix.

Résultats :

- Le nombre d'adhérents étant de 312, le nombre de personnes présentes ou représentées nécessaire pour que les délibérations soient valables est donc de 78
- Les participants en visioconférence étaient dans l'obligation d'envoyer une procuration. Le nombre d'adhérents présents physiquement à l'AG était de 22.

Le nombre de pouvoirs reçus est de 85. Au total, nous atteignons 107 personnes présentes ou représentées.

- Compte tenu des adhésions familiales et des associations adhérentes, le nombre de suffrages exprimés est de 129

Le quorum est donc atteint et les délibérations sont valables.

Rapport moral
présenté par Philippe BARBEDIENNE, Président de la SEPANSO Gironde

Chères adhérentes, chers adhérents, chères Présidentes et chers Présidents d'associations fédérées.

Que vous soyez présents à nos côtés ce matin ou connectés en visioconférence, je vous remercie toutes et tous d'avoir accepté de consacrer un peu de votre temps à cette assemblée générale statutaire qui vient en clôture de l'exercice 2023.

Tout d'abord, même si c'est à moi que revient l'honneur de présenter ce rapport moral, je voudrais rappeler que la SEPANSO Gironde est avant tout une équipe sans laquelle le président ne serait rien. Je tiens donc à remercier les bénévoles engagés, les administrateurs et membres du bureau de notre associations et souligner aussi les liens étroits qui nous rattachent à la fédération SEPANSO régionale et l'aide apportée par son secrétariat. Merci donc à toutes et tous pour votre engagement, et plus particulièrement à notre fidèle secrétaire générale Colette, qui vous présentera dans un instant le rapport d'activité, sans oublier notre trésorière, Martine qui a accepté de reprendre du service en tant que bénévole après avoir été comptable à la fédération régionale.

Si je voulais me montrer optimiste, je vous dirais que l'année qui vient de s'écouler a été formidable pour la SEPANSO car tout ce qui justifie l'existence même de notre association reste plus que jamais d'actualité. La SEPANSO n'est pas près d'être inutile.

C'est vrai mais ce n'est pas enthousiasmant. Nous sommes aux destructions de la nature ce que les soignants sont à la maladie. Mieux vaudrait un monde sans maladies et sans soignants, sans destructions de la nature et sans associations comme la nôtre.

Il nous faut faire preuve de réalisme et de lucidité. Bien sûr, la SEPANSO ne risque pas d'être mise en sommeil faute de dossiers à traiter, c'est plutôt l'indigestion qui la guette.

Les menaces qui pèsent sur la nature n'ont jamais été aussi nombreuses et fortes. Non seulement les problèmes environnementaux persistent, mais encore ils semblent s'aggraver. Certes, la prise de conscience environnementale progresse mais les dégradations progressent bien plus vite encore et l'écart semble se creuser.

La plupart des dirigeants de la planète mènent des politiques à court terme qui en dehors des discours ne prennent pas la mesure des enjeux climatiques et encore moins des enjeux de préservation de la biodiversité. D'autres préoccupations, principalement économiques, sont systématiquement jugées prioritaires et mises en avant. Nos dirigeants en mal d'imagination, appliquent aux crises du 21ème siècle les recettes du siècle précédent, à savoir les grands travaux pour soutenir l'économie et certains vont même jusqu'à envisager une guerre pour repartir sur une page blanche.

Plus près de nous, loin des préoccupations climatiques ou environnementales, des élus, encouragés par l'État, soutiennent en même temps des projets de LGV desservant des destinations déjà reliées par le train et des projets d'autoroutes entre des villes déjà desservies par des routes. Ceci bien sûr tout en voulant maintenir les dessertes aéroportuaires. J'ajouterai que pour ces amis du béton et des bétonneurs, tous les coups sont permis pour arriver à leurs fins, notamment manipuler la population par des mensonges tellement répétés qu'ils finissent par passer pour des vérités. C'est ainsi que les LGV seraient censées enlever les camions des routes et que certains naïfs finissent par y croire… Peu importe le bilan carbone, peu importe la consommation et la fragmentation des territoires, peu importent les espèces détruites, il faut alimenter la machine à croissance et couper des rubans.

Au prétexte de simplifications, un libéralisme environnemental décomplexé se met en place, visant à lever tous les freins environnementaux au développement des activités humaines. C'est ainsi que nous venons d'apprendre le récent vote par l'Assemblée Nationale, d'un amendement à la loi d'orientation agricole, autorisant la destruction non intentionnelle d'espèces protégées. Les infractions seront présumées non-intentionnelles si elles sont commises dans le cadre d'une obligation légale ou réglementaire ou en application d'un plan de gestion forestière (alors que ces derniers ne traitent pas des espèces protégées). Par exemple la destruction d'une aire de rapaces commise dans le cadre d'une coupe prévue sur un plan simple de gestion sera considérée à priori comme non intentionnelle.

Ceci s'ajoute au laxisme affiché en matière d'utilisation de pesticides, comme si la liberté de mieux empoisonner allait améliorer la qualité de vie des agriculteurs…

Au-delà des postures déconcertantes de ceux qui nous gouvernent, les simples citoyens non plus ne sont pas en reste et sont souvent à l'image de leurs dirigeants. Ils finissent par être habitués aux messages alarmistes répétés en boucle dans les médias et reprennent vite leurs anciennes habitudes, voulant profiter aujourd'hui de tout ce qui leur est encore possible de faire et qui ne le sera peut-être plus demain.

La mobilité, par exemple, s'accroit, en particulier la mobilité liée aux loisirs. Personne ne semble vouloir renoncer au superflu. La sobriété fait place à la surconsommation. Les voyages aériens à longue distance pour des séjours de courte durée ont repris avec force pour le plus grand bonheur des compagnies d'aviation. Plus près du sol, la LGV Bordeaux Paris rencontre un succès qui ne se dément pas et bat des records de fréquentation, tout en restant structurellement déficitaire car la vente des billets ne suffit pas à couvrir les coûts d'exploitation et les péages... Chaque fois qu'une LGV est créée, loin de se limiter à prendre des voyageurs à la route et à l'avion, elle suscite de nouveaux déplacements des personnes. Ceci sans jamais avoir pour conséquence, un retour des trains de marchandises sur les autres voies libérées des trains de voyageurs.

Avec l'ouverture des LGV, les gens ne voyagent pas autrement, ils voyagent simplement davantage alors qu'il faudrait voyager moins et créer moins d'infrastructures linéaires pour préserver la planète.

Dans ce contexte peu enthousiasmant, notre association a continué ses luttes mais aussi ses dialogues avec persévérance et opiniâtreté. La commission forêt de la SEPANSO Gironde poursuit ses échanges engagés il y a trois ans avec les sylviculteurs et les professionnels de la forêt et du bois du massif des landes de Gascogne. Nous cherchons à convaincre les différents acteurs d'adapter leurs pratiques à la préservation de la biodiversité forestière. D'autres associations, elles, s'occupent de dénoncer les comportements inappropriés de certains acteurs de la filière. Les deux sont complémentaires.

Confrontés au problème des coupes rases des forêts feuillues souvent suivie de leur transformation en plantations résineuses, il nous est apparu que ces coupes sont directement en lien avec la demande croissante en bois énergie et qu'il ne sert à rien de tenter de corriger les effets sans s'occuper des causes. Ceci conduit à s'interroger aussi sur les usages énergétiques du bois. Il y aurait beaucoup à redire.

Après la fiche sur les ripisylves produite l'année précédente, une nouvelle fiche de recommandations pour la gestion des feuillus isolés, en bouquets ou en lisières dans les peuplements de pins maritimes a vu le jour en 2023. Une future fiche sur la gestion des forêts feuillues, incluant l'option de libre évolution, est actuellement en cours de finalisation. Enfin, signe encourageant, pour la première fois, j'ai été invité à faire une intervention au nom de la SEPANSO à l'occasion de l'assemblée générale du syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest qui s'est tenue à Losse, dans les Landes, en septembre 2023.

Bien sûr, il n'y a pas que la forêt, loin de là, et les autres commissions ne sont pas en reste.

Sur le plan des luttes, les combats menés par des équipes de bénévoles passionnés se sont poursuivis et multipliés dans de nombreux domaines. Les sujets ne manquaient pas, eau, énergie, transports, élevages industriels, pollutions, agriculture, etc. Tout cela sera mieux détaillé dans le rapport d'activités.

Par ailleurs, comme il faut quand même rester sur une note optimiste, je profite de ce moment pour vous informer que notre commission forêt, encore elle, qui réfléchissait à la possibilité d'acquérir des parcelles de forêt pour les préserver d'une gestion industrielle et en faire des réservoirs de biodiversité, a reçu un soutien aussi appréciable qu'inattendu de la part du metteur en scène et du producteur du film « Le Règne Animal », ceci sous la forme d'un don de 14 000 €, destiné à initier, de préférence en Gironde, des démarches d'acquisition de parcelles de forêt. Cela se fera en partenariat avec notre fédération régionale qui étant reconnue d'utilité publique, a accepté de recevoir cette somme pour contribuer à notre projet.

D'autres personnes désintéressées nous ont aussi apporté un soutien matériel, parfois sous forme d'un pourcentage sur la vente de leurs œuvres, ce qui fut le cas en 2023 de Mathilde De Tellosie,

jeune artiste peintre, passionnée et inspirée par les beautés de la nature ; parfois aussi sous forme de dons sans lien direct avec un dossier ou une action particulière.

Que toutes et tous en soient remerciés.

J'aurais encore beaucoup de chose à vous raconter mais je vais arrêter là, car la réunion de l'assemblée générale ne doit pas se résumer en un long monologue.

Je conclurai en rappelant que la SEPANSO Gironde reste plus que jamais engagée dans tout ce qui peut contribuer à protéger la nature et à préserver l'environnement où vivront nos enfants et petits-enfants.

Faites adhérer vos amis et connaissances. Il faut penser aux renforts et à la relève. Nous avons besoin d'être nombreux et forts pour être écoutés.

Je vous remercie.



Vote : rapport moral approuvé à l'unanimité

>>

Rapport d'activités
présenté par Colette Gouanelle, secrétaire générale

Fonctionnement de l'association

Le Conseil d'Administration de la SEPANSO Gironde s'est réuni 8 fois en 2023, en visioconférences (23 janvier, 8 mars, 24 avril, 26 mai, 30 juin, 25 septembre 6 novembre, 11 décembre). C'est au cours de ces réunions que sont débattus tous les sujets d'environnement et que sont prises les décisions concernant les actions, notamment juridiques, et positionnements de la SEPANSO Gironde.

Entre deux réunions de CA, les bénévoles échangent au sein d'équipes plus spécialisées sur les problématiques de l'eau, urbanisme, agriculture , forêt, transports, énergie,…, en proposant des prises de position sur les questions liées aux signalements que nous recevons tout au long de l'année. Les équipes sont constituées d'administrateurs et d'adhérents qui nous apportent leur aide. Ainsi les associations adhérentes à la SEPANSO Gironde peuvent participer, à raison d'un représentant par association.

La SEPANSO Gironde consacre aussi une bonne partie de son temps à l'élaboration de la revue Sud-Ouest Nature : tous les adhérents peuvent proposer des articles qui seront soumis au comité de lecture, seul habilité à décider de leur publication.

1. Représentativité de la SEPANSO Gironde dans les commissions départementales et locales:

La SEPANSO Gironde a également un rôle consultatif au sein de nombreuses commissions.

- A Bordeaux Métropole
- Commissions départementales : Conseils Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA), Commission Départementale Nature Paysages et sites (CDNPS), Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF), Commission Départementale de la Chasse et faune Sauvage (CDCFS), Comité de Bassin Adour-Garonne, Commissions Locales de l'Eau , nombreux Comités de Pilotage Natura 2000, Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires, Parcs Naturels Marins de l'Estuaire de la Gironde et du Bassin d'Arcachon, Commission locale d'information sur le nucléaire…
- Certains administrateurs de la Gironde sont également représentants de la SEPANSO Aquitaine ou de FNE Nouvelle Aquitaine au sein de commissions régionales (CRFB, CRB…)

2. Communication vers les adhérents et l'extérieur :

- Chacun peut s'abonner à la revue trimestrielle de la SEPANSO Aquitaine : Sud-Ouest Nature. Les anciens numéros peuvent être consultés sur le site internet de la SEPANSO Aquitaine : www.sepanso.org
- La fréquence d'envoi du bulletin d'information (Le Poulpe) varie avec les informations à transmettre et le temps dont nous disposons pour l'élaborer
- Tous les publics ont accès au site internet de SEPANSO Gironde, www.sepanso33.org
- Une page Facebook a également été créée, spécialement pour la SEPANSO Gironde : https://www.facebook.com/Sepanso-Gironde-109662465056395/

- Nos positionnements sont diffusés par l'intermédiaire de Communiqués de presse adressés à des journaux (Sud-Ouest par ex.), lors d'interviews ou autres interventions à la demande (auprès d'étudiants, dans des forums, tables rondes…) ou lors de manifestations diverses.
- Nous pouvons aussi rencontrer les adhérents et sympathisants à leur demande, sur rendez-vous et ils peuvent également nous joindre par courriel, courrier postal ou téléphone.
- La SEPANSO Gironde est également référente du projet « Sentinelles de la Nature » au sein de FNE Nouvelle Aquitaine. Il s'agit d'un projet fédéral du mouvement de France Nature Environnement (FNE), de type participatif, destiné à toutes les personnes soucieuses de la protection de la nature et de l'environnement. Des bénévoles de la SEPANSO reçoivent les alertes du public (faisant état de défrichements dans des espaces boisés classés ou non, d'urbanisations, pollutions diverses de l'air ou de l'eau... ou plus rarement d'actes vertueux) et travaillent actuellement en réseau avec un juriste de FNE NA.
  - Exemple : participation à l'opération Sentinelles de la nuit visant à inciter les communes et les entreprises ou magasins à éteindre les lumières la nuit afin de respecter la vie des espèces nocturnes.

Principales activités en 2023

1. Vie associative :

17 Associations adhérentes à la SEPANSO Gironde :

• NATUR'JALLES • ASSOCIATION BETEY ENVIRONNEMENT • BASSIN D'ARCACHON ECOLOGIE • ASSOCIATION LANDES ENVIRONNEMENT ATTITUDE (LEA) • LANDES GRAVES PALUS ENVIRONNEMENT (LGPE) • LES AMIS DU BARTHOS • ASSOCIATION ECOSITE DU BOURGAILH • ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE • SAS PAYET	• ASSOCIATION DE DEFENSE DES COTEAUX FLOIRACAIS (ADCF) • ALERTE PESTICIDES HAUTE GIRONDE • VIVE LA FORÊT • VIVRE EN VALLÉE DE L'ISLE (VIENVI) • ÉCOCITOYENS DU BASSIN D'ARCACHON • AGIR POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT (AME) • POMPIGNAC ENVIRONNEMENT NATURE SAUVEGARDE ET ÉDUCATION (PENSEE) • LE BETEY PLAGE BOISEE A SAUVEGARDER

Participation à des événements sur invitation :

- Printemps du Bourgailh : stand SEPANSO
- Jardin sur Ciron : stand SEPANSO
- Visite des adhérents en forêt de Belin sur invitation du propriétaire, par ailleurs cocontractant d'un Obligation Réelle Environnementale (ORE)
- Sortie adhérents en Entre-deux-mers : randonnée à travers boisements de feuillus, vignobles, sites Natura 2000 Pimpine et carrières à chiroptères. Approche des problèmes d'environnement liés à l'urbanisation et aux pratiques viticoles.
- Participation à la Rentrée des Assos à Bordeaux – *En route pour 2023* - (place Pey Berland) : stand sur le « village associatif »
- Journées Climax à Darwin 2er WE septembre sur le thème de l'eau : stand SEPANSO

2. Forêt :

- Participation à la Commission régionale Forêt Bois au titre de FNE Nouvelle Aquitaine. Rappel des préoccupations des associations environnementales sur les feuillus, les lagunes et les ripisylves,
- Poursuite des échanges avec les principaux acteurs de la gestion forestière afin de les inciter à modifier leurs pratiques vers une gestion plus vertueuse. Notamment échanges au sein de la FIBOIS où la concertation commence à porter ses fruits, avec l'élaboration conjointe de deux fiches sur la préservation des ripisylves et gestion des feuillus isolés, en lisière ou en ilots
- Réaction aux alertes concernant des coupes rases de feuillus et destructions de ripisylves, parfois illicites, et signalement aux services de l'Etat compétents.
- Echanges avec les organismes de recherche ou associations sur la gestion forestière (INRA, Prosilva…)
  - Participation au Copil « Forêts d'exception » en Gironde : Bassin d'Arcachon
  - Participation aux échanges sur l'expérimentation « Bocage forestier SUPERB »
  - Rencontre avec les responsables INRAE de l'opération PSGAR (Programme scientifique de Grande Ambition régionale)
  - Suivi de l'oprération Climb Forest : contrat européen avec des partenaires français, norvégiens, plonais, tchèques et espagnols/ But de tester différents parcours sylvicoles dans différentes conditions. La SEPANSO a été choisie pour participer aux échanges internationaux.
- Participation à la consultation publique sur les sespèces susceptibles d'occasionner des dégats (ESOD) : Parmi les espèces visées par l'arrêté, nous trouvons : belette, fouine, martre, putois, renard, corbeau freux, corneille noire, geai des chênes, étourneau sansonnet, pie bavarde. Désaccord avec la CDCFS au sujet de la demande d'ouverture complémentaire de déterrage du blaireau en Gironde et destruction du renard..
- Après les incendies en Gironde :
  - Soutien à une pétition initiée par des scientifiques de l'INRAE, demandant un moratoire sur la forêt usagère de La Teste, avant toute décision d'abattage et replantations Communiqué de presse.
  - Première visite de terrains en Forêt Usagère par les scientifiques et experts de l'INRAE, bénévoles à la SEPANSO, afin d'évaluer les risques véritables d'invasion par les scolytes invoqués à chaque catastrophe climatique (tempêtes, incendies…).
  - Plainte contre X de la SEPANSO Aquitaine dans l'affaire de l'incendie de La Teste.
  - Lettre envoyée au Préfet au sujet du devenir de la forêt usagère de La Teste.
  - Conférence (A. Ducousso INRAe), à l'Athénée municipal de Bordeaux, sur « **la forêt des Landes de Gascogne : *Les incendies et après ?* »**
  - Alerte sur les opérations d'abattages d'arbres, sans distinction entre les feuillus et les pins, qui détruisent les sols et feraient au final plus de dégâts que l'incendie
- Réflexion sur l'avenir de la forêt dans le contexte de réchauffement climatique et participation au débat organisé par Canopée à l'Athénée.

3. Agriculture

- Création d'une commission Agriculture :
  - But 1er d'étudier la problématique de l'agriculture, son impact sur le climat et la biodiversité, les principales difficultés des agriculteurs, notamment bio. Analyse des effets des nouvelles autorisations (glyphosate…), nouvelles techniques génomiques, etc.
  - Etude des projets de décrets et arrêtés : pour la promotion des biocarburants (méthanisation, agrivoltaïsme…), renouvellement autorisation européenne glyphosate, agrivoltaïsme, utilisation des nouvelles techniques génomiques,….

4. Eau :

- Participation à l'analyse des impacts environnementaux du projet Pure Salmon (élevage de saumons en réservoirs) sur les terrains du Port de Bordeaux au Verdon : réunions d'information. Plainte de la SEPANSO pour destruction d'expèces protégées lors de travaux engagés par le Port autonome en vue de la réalisation du projet.
- SAGE Dropt : participation aux réunions de la CLE :
  - sur la stratégie agricole de bassin versant
  - consultation sur le projet de désignation d'office d'un organisme de gestion collective de l'eau et d'irrigation sur le périmètre du Dropt
  - Etudes des plans d'eau sur les bassins versants de la Dourdèze et le Ségur
  - Bilan des campagnes d'irrigation
  - Point sur l'arrêté cadre et projets agro-environnementaux et climatiques : remplissage des retenues en préparation de l'étiage et état des nappes phtéatiques inquiétant.
  - Suivi de la qualité des masses d'eau superficielles : tendance à la baisse de la qualité de l'eau (produits de traitement des cultures) en lien avec la baisse de débit
- Participation à la lutte contre le projet de piscine à vagues à Canéjan : étude d'impact insuffisante. La SEPANSO est associée à Surf Rider et collectif de Canéjan : pour un recours gracieux auprès du maire puis recours en référé (gros investissement des bénévoles). Problème concernant la consommation d'eau et d'énergie et espèces impactées.
- Participation au Comité Ressources en eau de la Gironde : dossier très complexe avec peu de contrôles sur l'utilisation des ressources. Contribution avec l'aide de Vive la Forêt
- Suite au Recours contre la cave et CUMA Rauzan (en association avec la fédération de pêche) : requête rejetée par le Tribunal Administratif et frais à partager avec la Fédération de pêche

5. Carrières

- Avis sur le schéma régional des carrières de Nouvelle Aquitaine
- Avis sur extension de la durée d'exploitation du platin des Graves : le Conseil scientifique a donné un avis négatif argumenté, mais le comité de gestion PNM a émis un avis favorable avec réserves sous la pression de l'Etat, industriels…. Recours juridique envisagé.
- Affaire Gaïa : projet d'installation d'une plateforme de déchets inertes et reconstitution d'une zone humide, alors que l'ancienne gravière était déjà renaturée.
  Avis défavorable puis participation au recours des associations piloté par « Vive La Forêt ». Les inventaires étaient incomplets (complétés par Cistude et RNN Bruges) ; aucune compensation sauf réduction de surface, Pas de dérogation demandée pour destruction d'espèces protégées. Le CNPN

sera averti. Exemplarité désastreuse de cette affaire. Suite à la décision du Rapporteur public, la SEPANSO décide d'aller en Appel avec VLF. De même que Bordeaux Métropole et la commune Blanquefort.

6. Energie

Plusieurs projets, certains dévastateurs, occupent une bonne partie du temps et de l'énergie de la SEPANSO et des associations adhérentes locales. Les gros projets donnent lieu à des concertations préalables et des débats publics auxquels la SEPANSO participe.

- Nouveau projet d'extraction de pétrole en forêt usagère avec risques incendies
- Photovoltaïque *:*
  - Projet photovoltaïque Horizeo à Saucats : toujours d'actualité avec 1000 ha de forêts potentiellement détruites. Rencontre avec le Président de la commission particulière du débat public, réponse aux journalistes… Elaboration d'un cahier d'acteur diffusé aux autres contributeurs. Mais, cohérente avec son opposition au projet, la SEPANSO Gironde a décliné l'invitation à participer au comité de suivi de la concertation. Ce qui ne signifie pas qu'elle se désintéresse du sujet.
  - Projet photovoltaïque de Castelnau-de-Médoc : 150 ha à défricher détruisant potentiellement la forêt publique. Une pétition a déjà reçu 40 000 participations Nous restons vigilants.
  - Rencontre avec les délégués EDF Energies renouvelables au sujet du photovoltaïsme : La SEPANSO a manifesté son désaccord concernant les centrales PV au sol, alors que l'ADEME a recensé un potentiel important sur les toitures et terrasses.

- Nucléaire *:*
  - Participation régulière aux instances de gouvernance de la CLIN du Blayais avec 6 réunions de bureau, aux 2 assemblées générales à Braud et St Louis et à la réunion publique d'information à Blaye.
  - Participation aux 4 réunions en visio de la CLIN avec EDF sur l'avancement des travaux de la 4e visite décennale du réacteur 2.
  - Participation aux réunions en visio CLIN-IRSN sur les thèmes liés aux 4e VD.
  - Animation du collectif des associations membres de la CLIN et partenaires de la SEPANSO avec :
    - animation du groupe de travail sur la révision du règlement intérieur de la CLIN du Blayais avec visio les 10 et 17/01/2023
    - élaboration du positionnement associatif sur les décisions de l'ASN pour le renouvellement des rejets et prélèvement d'eau de la centrale du Blayais avec participation à la visio du groupe de travail ASN du 02/03/2023
    - rédaction de l'avis du collectif associatif à la CLIN le 10/03/2023
    - rédaction et suivi d'une demande de rdv à la Préfecture sur le dossier Protection des populations lettre du 12/01/2023
    - préparation des éléments du dossier pour le rdv Préfecture du 06/04/203 et rédaction du CR de la réunion pour les associations
    - élaboration et rédaction de communiqués de presse du collectif associatif sur le lobbying pro EPR2 au Blayais et sur le projet de loi visant à la fusion de l'ASN avec l'IRSN
    -

- Eolien
  - Projet éolien du Médoc (Lesparre) : contribution au sujet du projet éolien en accord avec « Vive la forêt »
  - Problème des éoliennes en mer : un projet important au large d'Oléron alors que le golfe de Gascogne est un couloir migratoire oiseaux important. Rencontre avec le Président de la Commission de débat public et 2 autres membres.

7. Urbanisation :

- Suivi des projets d'urbanisation inscrits aux ordres du jour de la CDPNAF (Commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers) à laquelle participe la SEPANSO.
- Révision du PLU de Blanquefort (commune de Bordeaux Métropole)
- Nombreuses sollicitations concernant des projets d'urbanisation : soit pour donner des avis sur des modifications ou élaborations de PLU ou PLUI, SCoTs:
  - SCoT du Grand Libournais suivi par un bénévole du secteur
  - SCOT Médoc atlantique : Projet lancé sans concertation pendant 3 ans.puis parodie de concertation.PADD. Contributionde la SEPANSO envoyée à la DDTM avec avis défavorable car projet insuffisant, sans véritable projet de territoire.
  - SCOT Bassin d'Arcachon alors toujours en cours d'élaboration
- Projet Human'Essence de Lacanau : annulation du permis de défricher et permis de construire et de destruction d'espèces protégées, à mettre à l'actif de Vive La Forêt (adhérente SEPANSO). Interjeter Appel est envisageable.
- Egalement lotissement au Verdon sur espace remarquable : jugement moins satisfaisant car choses illégales mais régularisables. VLF va interjeter appel de cette décision.
- Projet de ZA Castelnau Médoc : objectif de relancer l'activité forestière et composites. CNPN a donné un avis défavorable pour destruction espèces protégées
- Soutien à un collectif contre un projet de plateforme logistique à Coutras.
- Suivi du projet de création de « Zone d'activité économique dédiée à la filière dirigeable » Flying Whales à Laruscade, porté par la communauté de communes Latitude Nord Gironde. Autorité Environnementale très critique au sujet des impacts environnementaux.
- Soutien contre le projet de contruction d'un pôle éducatif à Fargues St Hilaire, Domaine de la Frayse : comprenant un collège et groupe scolaire et installations sportives. Soutien à une association locale. Participation à enquête publique. En définitive, après avis défavorable de la MRAE, le département a retiré son projet de ce secteur
- Nombreuses alertes de particuliers pour atteintes à l'environnement : reçues par les bénévoles référentes du réseau Sentinelles de la Nature, initié par FNE

8. Transports :

- Projet Flying Whales à Laruscade : 75 ha impactés : usine de montage de dirigeables pour transport aériens de charges importantes. Entente avec l'ONF pour aller récolter des arbres dans

des endroits difficilement accessibles, en Guyanne par exemple. Concertation sans garants, suivie par certaines bénévoles**.** Transport 60 t de fret, mais 60 t d'eau en retour, consommation de 10 t de kérosènes /jour.

- Poursuite du soutien contre GPSO **:** ligne à grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse et vers Espagne.
  - Poursuite des manifestations, dont un appel des maires de Bordeaux, Bayonnes et Irun pour une modernisation urgente de la ligne ferroviaire existante entre Bordeaux et Irun, avec rassemblement à l'Athénée Municipal de Bordeaux.
  - Rencontres inter-départements contre les LGV à Saint-Médard d'Eyrans
  - Également protestation contre la taxe qui va pénaliser les habitants et entreprises des communes situées à moins d'une heure de route de gare TGV. Autres manifestations dans différents secteurs
  - Réunion du comité départemental de suivi du Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO) du 26 avril 2023, décidée par le Préfet en réaction aux protestations des élus
  - Manifestation Sarabande contre le projet GPSO en vallée du Ciron
  - Requête soutenue devant le Parlement Européen, déclarée recevable et pétition à signer
- Participation à la concertation préalable A63/A660 mise à 2 fois 3 voies et concession éventuelle A63. 2 garantes désignées par la CNDP . 3 scénarios soumis : 1) absence d'aménagement. 2) une mise à 2x3 voies sur l'ensemble de la 2x2 voies, financée par une concession qui se remboursera grâce à la création d'un péage. 3) aménager une 2x3 voies très partielle, seulement à proximité de la rocade, via des financements publics.
- Commmission Consultative Environnement – CCE) de l'Aéroport de Bordeaux : avis de la SEPANSO sur différents sujets dont les nuisances subies notamment lors des vols de nuit.
- Participation à la réunion (Préfecture) de lancement de l'étude d'impact selon l'approche équilibrée relative à l'aéroport Bordeaux Mérignac (EIAE)

9. Bassin d'Arcachon et littoral Aquitain

- Hommage à F. Branger, Présidente de BAE, décédée brutalement après avoir été tellement affectée par les incendies, pour sa dévotion à l'égard de la nature dans le secteur du Bassin d'arcachon et forêt usagère de la Teste
- Soutien aux associations locales réunies au sein de la CEBA sur de nombreux projets
  - Question du comblement d'une maline à Meyran sur le port de Gujan Mestras où le recours juridique d'une riveraine associée aux diverses interventions des associations (Sepanso , CEBA et associations locales) a eu pour conséquences d'arrêter les travaux
  - Problème concernant l'autorisation de réimplanter les campings près de la dune du Pilat. Recours gracieux séparément de la CEBA et VLF après la dérogation et arrêté du maire.
  - Suivi des actions des associations et collectifs locaux sur différents sujets (avec les assos adhérentes SEPANSO, Bétey environnement et Bétey plage boisée):
  - Elaboration du SCoT du Bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre : défaut de prise en compte des submersions marines, remontées de nappes et incendies

- Lettre conjointe (avec CEBA et Ecocitoyens BA) au préfet avec copie au maire d'Arès sur le non-respect du PLU dans un projet d'urbanisme
- PLU Lanton : soutien au courrier de la CEBA à la préfecture, mettant l'accent sur une incompatibilité et risque pris quant à la qualité des eaux du bassin

- Conseil Maritime de façade : : mise en œuvre du document stratégique de façade
- Participation à la CLE du SAGE Leyre
- Inquiétudes sur la qualité des eaux sur le Bassin : on constatait une désertification au niveau de la flore. Contamination bactériologique du milieu marin sur le Ferret. Problème de mortalité des zostères dans les parties basses des parcs, la contamination s'effectuerait par les eaux descendantes.

.

10. Bordeaux Métropole :

- Réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : sur le problème d'approvisionnement des réseaux de chaleur.
- Participation au Comité de l'arbre à Bordeaux métropole : le projet de planter un million d'arbres est suivi par notre représentant à la métropole
- Participation au conseil d'administration mis en place par la métropole pour le passage en régie de l'eau au 1er janvier 2023,

11. Juridique

- Projet collectif de traitement des effluents vitivinicoles de Rauzan : suite à l'avis favorable du Commissaire enquêteur et obtention de l'accord du permis d'aménager, un recours juridique est engagé par la SEPANSO Gironde en lien avec la Fédération départementale de pêche contre la localisation du projet en site Natura 2000 et zone inondable.
- Constitution partie civile dans l'affaire de pollution par l'entreprise Péna Sud
- Plainte et recours juridique dans l'affaire Gaïa : installation d'une plateforme de déchets inertes dans une ancienne gravière de Blanquefort, déjà renaturée.

Vote : rapport d'activité approuvé à l'unanimité

>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>

Rapport financier

Présenté par Martine Pingitore, trésorière

COMPTE DE RESULTAT 2023

CHARGES			*PRODUITS*		
606400	fournitures admnistratives	1 890,00 €			
			701100	Sud Ouest Nature	2 925,00 €
611000	Participation salaire K EYSNER	4 439,28 €			
616000	Prime d'assurance	116,10 €	754000	Ressources liées à la générosité du public	3 865,00 €
			754411	Dons manuels	207,00 €
622600	Honoraires juridiques	21 240,00 €	754412	Abandon de frais par les bénévoles	1 362,82 €
622610	Autres honoraires	5 040,00 €	756000	Cotisations adhérents	6 496,00 €
623100	Publication Sud Ouest Nature	2 925,00 €			
623700	Autres publications	265,60 €	761000	Produits financiers	2 261,67 €
625100	Déplacements	1 362,82 €	768100	Dommages et intérêts	37 369,63 €
626000	Frais postaux	8,08 €			
627000	Service bancaire	6,40 €			
653100	Dons	1 000,00 €			
651000	Cotisations SEPANSO Aquitaine	2 484,00 €			
	Excédent 2023	*13 709,84 €*			
	TOTAL DES CHARGES	**54 487,12 €**		**TOTAL DES PRODUITS**	**54 487,12 €**

BILAN 2023

ACTIF		*PASSIF*	
		Réserves	91 034,38 €
Dépôt et cautionnement	500,00 €	Résultat exercice 2023	13 709,84 €
Cabinet RUFFIE	6 520,00 €		
Autres débiteurs à recevoir	452,00 €	Provision pour risques juridiques	19 000,00 €
Disponibilité (crédit Mutuel)	120 644,90 €	Provision pour communication externe	800,00 €
Caisse	45,72 €		
		Sépanso Aquitaine	2 732,89 €
		Fournisseurs divers dus	167,28 €
		Fournisseurs factures non parvenues	718,23 €
total actif au 31/12/2023	**128 162,62 €**	**total passif au 31/12/2023**	**128 162,62 €**

Vote : bilan financier approuvé à l'unanimité

>>

Renouvellement du tiers des membres sortants du Conseil d'Administration

- Membres du Conseil d'Administration démissionnaires pour raison de santé : Elisabeth Arnauld, Jean-Marie Froidefond, Pierre Vuilleumier
- Les membres du Conseil d'administration renouvelables sont les suivants : Pierre Davant, B. Fournier, Josiane Mouneydier, Serge Urbano, Patrick Maupin, Christine Arnaud. Aucun n'a fait part de sa décision de démissionner.

  Vote : accord à l'unanimité pour le renouvellement de tous les administrateurs dont le mandat était renouvelable

- Deux candidats au poste d'administrateur **:**
  - **Florence Bougault : accord à l'unanimité moins une abstention lors du vote**
  - **Benoist Gachet : accord à l'unanimité lors du vote**

En conséquence, le nouveau Conseil d'Administration se compose des 25 membres suivants :

Christine Arnaud, Philippe Barbedienne, Claude Bonnet, Florence Bougault, Denise Cassou, Pierre Davant, Daniel Delestre, Alexis Ducousso, Jacques-Eloi Duffau, Bernard Fournier, Benoist Gachet, Bertrand Garreau, Colette Gouanelle, Dominique Haeck, Daniel Lagorce, Martine Leblond, Patrick Maupin, Bruno Meilhan Bordes, Joël Mellet, Sabine Menaut, Dorothea Moreau, Josiane Mouneydier, Martine Pingitore, Patrick Point, Serge Urbano.

Résumé des échanges avec les participants

Sujets abordés :

- Demande si la SEPANSO est représentée à la SAFER : réponse négative, mais ce serait possible.
- Projet Flying Whales à Laruscade : Une bénévole, participant aux réunions publiques, signale un podcast France Inter sur le sujet. Le projet relève du SCoT de Saint André de Cubzac et la zone, située dans un croissant de pauvreté est peu densément peuplée. Les élus espèrent des emplois futurs pour attirer des habitants. Projet soutenu par la Région Nouvelle Aquitaine.
- Signalement à Gauriaguet d'un projet d'entrepôt Amazon qui passe sous les radars. Pourtant 10 ha en zone humide, mais terrains appartenant au maire. Projet de niveau national. Comment faire au niveau local pour dénoncer de tels projets ?
- Surfpark Canéjan : quelques demandes de précisions auxquelles les représentants de la SEPANSO ont répondu.
- Projet sur le site Grattequina de Parempyre, appartenant au grand port de Bordeaux (affaire suivie par 3 bénévoles) : projet d'usine Seveso (cobalt et nickel, pour batteries de véhicules électriques), en zone actuellement inconstructible car inondable et potentiellement submersible.
- Pollution Bassin d'Arcachon : intoxication par des huitres suite au débordement des eaux usées et pluies abondantes, fin 2023 et plusieurs fois début 2024 (dont cette dernière semaine).. Plaintes

portées par SEPANSO et autres associations. Question :de l'opportunité d'une nouvelle plainte de la SEPANSO. L'affaire a donné lieu à une suspension du SCoT.

- Renouvellement d' autorisation d'extraction de granulés dans l'estuaire : le Président de SEPANSO Aquitaine annonce la tenue d'un procès-simulé en public le 15 juin prochain organisé par l'association Wild Legal. Information envoyée aux adhérents
- LGV. Le Président SEPANSO Gironde signale la poursuite de l'action Sarabande en Lot et Garonne.
- Projet installation d'éoliennes à Lesparre
- Zones d'accélération énergies renouvelables : surveiller les propositions que sont censées faire les communes. Comment concilier avec la loi ZAN.
- Projet de ligne électrique Sud-Gironde : raccordement d'une centrale PV de Lot et Garonne au réseau France – Espagne. La SEPANSO, sollicitée par RTE pour une rencontre, demande l'enfouissement de la ligne en Sud Gironde..
- Projet photovoltaïque Horizeo à Saucats : la CDC Montesquieu vote contre.
- Sentinelles de la Mer : journée d'information et formation (29/05) par FNE Nouvelle-Aquitaine et la SEPANSO Aquitaine, dans ses locaux, sur les enjeux de la mer et du littoral à Bordeaux le 29 mai.

Les discussions se sont poursuivies autour du verre de l'amitié.

Fait à Bordeaux, le 10 juin 2024

Philippe BARBEDIENNE, Président



Colette Gouanelle, secrétaire générale

